Image not found or type unknown

Droit à une demande d'émancipation

Par **Ldu72**, le **10/03/2019** à **22:51**

Bonsoir,j ai 16ans et suite au décès de ma mère sa fais maintenant plus de 2 ans que j habite dans le sud avec mon père mais je supporte très mal la situation de vivre dans le sud ou je ne suis pas du tout à ma place ainsi que toutes mes réels motivation qui se trouve en Sarthe qui serait donc de continuer mon apprentissage en service- restauration,je me sens pleinement capable d avoir un apart et d enfin commencer à construire ma vie avec mon copain ainsi que mes proches aux alentours j aimerai savoir si ma demande d émancipation pourrait donc etre accepter,et si oui en combien de temp ceci pourrait se faire.bonne soirée à vous.

Par **morobar**, le **11/03/2019** à **10:19**

Bonjour,
Sans l'accord de votre père vous ne pouvez pas postuler à l'émancipation.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés